



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

Province de Québec
MRC de Drummond
Conseil de la MRC de Drummond

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de Drummond tenue à la salle du conseil de la MRC de Drummond, située au 436, rue Lindsay, Drummondville, le mercredi **11 juin 2025 à 19 h 30**, le tout conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec* et au règlement MRC-754.

SONT PRÉSENTS MESDAMES ET MESSIEURS :

Line Fréchette	préfète
Yves Grondin	maire suppléant de Drummondville
Sylvie Laval	mairesse de Durham-Sud
François Fréchette	maire de L'Avenir
François Parenteau	maire de Lefebvre
Stéphane Dionne	maire de N-D-du-Bon-Conseil, Paroisse
Sylvain Jutras	maire de N-D-du-Bon-Conseil, Village
Guy Lavoie	maire de Saint-Bonaventure
Jean-Guy Hébert	maire de Sainte-Brigitte-des-Saults
Éric Émond	maire de Saint-Cyrille-de-Wendover
Richard Kirouac	maire de Saint-Edmond-de-Grantham
Gilles Beauregard	maire de Saint-Eugène
Sylvain Cormier	maire de Saint-Félix-de-Kingsey
Nathacha Tessier	mairesse de Saint-Germain-de-Grantham
Robert Julien	maire de Saint-Guillaume
Maryse Collette	mairesse de Saint-Lucien
Benoît Yergeau	maire de Saint-Pie-de-Guire
Luce Daneau	mairesse de Wickham
Jocelyn Brière	représentant de Saint-Majorique-de-Grantham

Ceux-ci formant quorum et siégeant sous la présidence de madame Line Fréchette, préfète.

Sont également présents :

John Husk, directeur général et greffier-trésorier
Lisa Leblanc, technicienne au greffe

1. MOT DE BIENVENUE ET PRÉSENCES

La préfète souhaite la bienvenue aux membres du conseil et procède ensuite à l'appel des présences.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

MRC14071/0625

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé;



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

Il est proposé par Nathacha Tessier
Appuyé par Stéphane Dionne
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance en retirant les points suivants :

- 7.7) Bâtiment / Salle des serveurs / Autorisation
- 9.4.2) Délimitation des bassins versants / Autorisation

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

1. **Mot de bienvenue et présences**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Conseil**
 - 3.1) Procès-verbal du 14 mai 2025 / Adoption
 - 3.2) Suivi des résolutions du conseil du 14 mai 2025
4. **CAP**
 - 4.1) Procès-verbal du CAP du 6 mai 2025 / Dépôt
 - 4.2) Suivi des résolutions du CAP du 6 mai 2025
5. **L'agenda de la MRC**
6. **Finances**
 - 6.1) Comptes à payer / Certificat de disponibilité du 3 juin 2025 / Dépôt
 - 6.2) Projet récréotouristique / 1^{er} versement / Autorisation
 - 6.3) Cour municipale / Radiation d'un compte à recevoir / Autorisation
7. **Administration**
 - 7.1) Vérificateurs comptables 2025-2026-2027 / Appel d'offres / Autorisation
 - 7.2) Entente de délégation de compétence avec Drummond Économique / Prolongation / Autorisation
 - 7.3) Calendrier des travaux budgétaires / Adoption
 - 7.4) FRR Volet 2 / Rapport d'activités du 1er janvier au 31 mars 2025 / Adoption
 - 7.5) FRR Volet 2 / Autorisation de signer l'entente de développement territorial du fonds régions et ruralité
 - 7.6) FRR Volet 4 / Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité - Sous-volet Renforcement de la gouvernance / Autorisation de dépôt de projet
 - 7.7) ~~Bâtiment / Salle des serveurs / Autorisation~~ (RETIRÉ)
 - 7.8) Organigramme / Adoption
8. **Évaluation**
 - 8.1) Rapport sur la tenue à jour des rôles / Juin 2025 / Dépôt
9. **Planification et gestion du territoire**
 - 9.1) Rapports d'activités
 - 9.1.1) Rapport d'activités du comité consultatif agricole
 - 9.1.2) Rapport d'activités du comité d'aménagement
 - 9.2) Dérogation mineure
 - 9.2.1) Drummondville / 25, avenue des Frères-De-La-Charité
Diminuer l'aire d'isolement entre une allée de circulation et une ligne latérale de terrain.
 - 9.3) Modification au SADR / Projet de règlement numéro MRC-964 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Drummond numéro MRC-773-1, relatif à la modification des dispositions relatives aux carrières et sablières et à l'autorisation des résidences en zone agricole au bénéfice d'un producteur, de son enfant, de son employé, de son actionnaire ou de son sociétaire en vertu de l'article 62.2 de la Loi sur la protection des territoires et des activités agricoles



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

- 9.3.1) Avis de motion
- 9.3.2) Projet de règlement MRC-964 et document sur la nature des modifications / Adoption
- 9.3.3) Demande d'avis à la ministre / Adoption
- 9.3.4) Modalités de la consultation publique / Adoption
- 9.4) Gestion des cours d'eau
 - 9.4.1) Saint-Bonaventure / Exécution des travaux / Fourche à Jean-Paul (GC-487) / Autorisation
 - ~~9.4.2) Délimitation des bassins versants / Autorisation (RETIRÉ)~~
- 9.5) Matières résiduelles
 - 9.5.1) Rapport d'activités du comité de gestion des matières résiduelles
 - 9.5.2) PGMR 2023-2030 / Bilan 2024 / Adoption
- 9.6) Environnement
 - 9.6.1) Représentation juridique cour municipale / MRC-885 / Mandat légal / Autorisation
- 9.7) Plan de développement de la zone agricole (PDZA)
Aucun point.
- 9.8) Parc régional de la Forêt Drummond
 - 9.8.1) Rapport d'activités du comité consultatif du PRFD
 - 9.8.2) Entente mesure Accès nature – Parq / Autorisation
- 9.9) Mobilité durable
 - 9.9.1) Statistiques au 30 mai 2025
- 9.10) Énergies renouvelables
 - 9.10.1) Rapport d'activités du comité sur les énergies renouvelables
- 9.11) Plan climat
 - 9.11.1) Comité de pilotage / Constitution
- 9.12) ESD Capacité d'accueil
 - 9.12.1) Avis juridique / Octroi de mandat
- 10. Sécurité publique**
 - 10.1) Rapport annuel d'activités en matière de sécurité incendie année 12 (2024) / Adoption
- 11. Développement économique, social et culturel**
 - 11.1) Nomination du comité de gestion, de suivi et d'évaluation en immigration / Adoption
 - 11.2) Programme d'appui aux collectivités (PAC) / Dépôt du rapport d'état d'avancement mi-annuel / Autorisation
 - 11.3) Programme d'ententes en patrimoine / Dépôt de projet / Autorisation
 - 11.4) Appui au Cégep de Drummond dans le cadre de sa dénonciation des coupes imposées au réseau des cégeps
- 12. Ressources humaines**
 - 12.1) Poste de direction du service de planification et de développement / Affichage / Autorisation
- 13. Correspondance**
 - 13.1) Liste de correspondance
- 14. Divers**
- 15. Période de questions**
- 16. Levée de la séance**

ADOPTÉE

3. **CONSEIL**



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

3.1) PROCÈS-VERBAL DU 14 MAI 2025 / ADOPTION

MRC14071-1/06/25

Il est proposé par Jean-Guy Hébert
Appuyé par Benoît Yergeau
ET RÉSOLU

D'ADOPTER et DE SIGNER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du
14 mai 2025.

ADOPTÉE

3.2 SUIVI DU CONSEIL DU 14 MAI 2025

Le suivi des résolutions du conseil du 14 mai 2025 est déposé. Il n'y a aucune question.

4. **CAP**

4.1) PROCÈS-VERBAL DU CAP DU 6 MAI 2025 / DÉPÔT

Le procès-verbal de la séance du CAP du 6 mai 2025 est déposé conformément au
règlement MRC-756. Il n'y a aucune question.

4.2) SUIVI DES RÉOLUTIONS DU CAP DU 6 MAI 2025

Le suivi des résolutions du CAP du 6 mai 2025 est déposé. Il n'y a aucune question.

5. **L'AGENDA DE LA MRC**

La liste des rencontres auxquelles ont participé les membres du conseil pour la période du
15 mai 2025 au 11 juin 2025 est déposée pour information. Il n'y a aucune question.

6. **FINANCES**

6.1) COMPTES À PAYER / CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DU 3 JUIN 2025 /
DÉPÔT

Le certificat de disponibilité des comptes à payer du mois de mai adopté par le comité
administratif et de planification lors de sa séance ordinaire du 3 juin 2025 est déposé. Il n'y
a aucune question.

6.2) PROJET RÉCRÉOTOURISTIQUE / 1^{ER} VERSEMENT / AUTORISATION

MRC14072/06/25

CONSIDÉRANT QU'en octobre 2023 la MRC de Drummond s'est engagée à participer
financièrement au nouveau projet récréotouristique d'Extéria inc. pour un montant total
maximal de 650 000 \$ selon certaines conditions (*MRC13516/10/23*);

CONSIDÉRANT QU'en mars 2025, la MRC à signer une convention d'aide financière
avec Extéria inc. définissant, entre autres, le calendrier des versements réparti en trois
versements, soit en juillet 2025, en décembre 2025 et avril 2026 (*MRC13980/03/25*);

CONSIDÉRANT QUE chaque versement fait dans le cadre de la convention d'aide
financière doit faire l'objet d'une résolution distincte;

Il est proposé par François Fréchette
Appuyé par Sylvie Laval



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

ET RÉSOLU

DE PROCÉDER au premier versement prévu à la convention d'aide financière entre la MRC de Drummond et Extéria inc., soit 216 660 \$, à même l'excédent budgétaire de l'exercice 2024 provenant de la Partie I des états financiers (Fonds général), ainsi que des intérêts générés au fil des exercices antérieurs.

ADOPTÉE

6.3) COUR MUNICIPALE / RADIATION D'UN COMPTE À RECEVOIR /
AUTORISATION

MRC14073/06/25

CONSIDÉRANT QUE des créances jugées irrécupérables par la Cour municipale commune de la Ville de Drummondville ont été répertoriées à l'automne 2024;

CONSIDÉRANT QUE le détail de la créance jugée irrécupérable pour la MRC a été transmis par la cour le 26 mai 2025;

Il est proposé par Yves Grondin
Appuyé par Luce Daneau
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la MRC de Drummond procède à la radiation du compte à recevoir pour un montant total de 646 \$ pour la Cour municipale commune de la Ville de Drummondville, selon le détail transmis le 26 mai 2025.

ADOPTÉE

7. ADMINISTRATION

7.1) VÉRIFICATEURS COMPTABLES 2025-2026-2027 / APPEL D'OFFRES /
AUTORISATION

MRC14074/06/25

CONSIDÉRANT la fin du contrat de trois ans des vérificateurs de la MRC, soit la firme FBL, Société de comptables professionnels agréés;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour la MRC de Drummond de demander des soumissions pour la vérification de ses livres comptables et la préparation de ses états financiers pour les trois prochaines années, soit 2025, 2026 et 2027;

Il est proposé par François Parenteau
Appuyé par Guy Lavoie
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général à procéder à une demande de soumissions pour la vérification des livres comptables et la préparation des états financiers de la MRC de Drummond pour les trois (3) prochaines années, soit 2025, 2026 et 2027, et, à cet effet, d'inviter des firmes comptables à produire leur soumission.

ADOPTÉE

7.2) ENTENTE DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE AVEC DRUMMOND
ÉCONOMIQUE / PROLONGATION / AUTORISATION

MRC14075/06/25



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond a signé une entente de délégation de compétence jusqu'au 31 décembre 2025 avec Drummond Économique en matière de développement économique local, de soutien à l'entrepreneuriat, du programme Accès entreprise Québec, de même que d'importants mandats visant le développement économique sur le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE l'article 2 de l'entente stipule que celle-ci sera renouvelable et reconduite tacitement pour des périodes d'une année, à moins qu'une des parties à l'entente indique son intention de ne pas la renouveler;

CONSIDÉRANT QUE la MRC souhaite renouveler l'entente de délégation avec Drummond Économique;

CONSIDÉRANT QU'il est souhaitable pour la MRC de faire une préparation adéquate en amont au renouvellement de l'entente;

CONSIDÉRANT les discussions du directeur général avec la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi que le directeur général de Drummond Économique;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du CAP lors de la séance du 6 juin 2025;

Il est proposé par Robert Julien
Appuyé par Éric Émond
ET RÉSOLU

DE PROLONGER aux mêmes conditions l'entente de délégation de compétence avec Drummond Économique en matière de développement économique local, de soutien à l'entrepreneuriat, du programme Accès entreprise Québec, de même que d'importants mandats visant le développement économique sur le territoire de la MRC jusqu'au 31 décembre 2026.

ADOPTÉE

7.3) CALENDRIER DES TRAVAUX BUDGÉTAIRES / ADOPTION

MRC14076/06/25

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier-trésorier a soumis un projet de calendrier des travaux pour l'adoption des prévisions budgétaires 2026;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du CAP lors de la séance du 6 juin 2025;

Il est proposé par Luce Daneau
Appuyé par Sylvie Laval
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le calendrier des travaux pour l'adoption des prévisions budgétaires 2026.

ADOPTÉE

7.4) FRR VOLET 2 / RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS DU 1^{ER} JANVIER AU 31 MARS 2025 / ADOPTION



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

MRC14077/06/25

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond a signé une entente relative au Fonds régions et ruralité avec la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec en mars 2020;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette entente, la MRC de Drummond a pour mandat de favoriser le développement local et régional sur son territoire en affectant la partie du Fonds régions et ruralité, volet 2 qui lui est destinée pour :

- La réalisation de ses mandats au regard de planification de l'aménagement et du développement de son territoire;
- Le soutien aux municipalités locales en expertise professionnelle ou pour établir des partages de services;
- La promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise;
- La mobilisation de ses communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie dans les domaines social, culturel, économique et environnemental;
- L'établissement, le financement et la mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional avec des ministères ou organismes du gouvernement;
- Le soutien au développement rural;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond est tenue de faire rapport annuellement de ses activités en lien avec le Fonds régions et ruralité, volet 2, incluant une reddition de comptes;

Il est proposé par Jean-Guy Hébert
Appuyé par Nathacha Tessier
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le rapport d'activités du 1^{er} janvier 2025 au 31 mars 2025 du Fonds régions et ruralité, volet 2, incluant la reddition de comptes.

D'AUTORISER le directeur général à transmettre ledit rapport, la reddition de comptes et la présente résolution au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec.

ADOPTÉE

7.5) FRR VOLET 2 / AUTORISATION DE SIGNER L'ENTENTE DE
DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ

MRC14078/06/25

CONSIDÉRANT QUE la reconduction du Fonds régions et ruralité est inscrite comme engagement de la *Déclaration de réciprocité concernant le nouveau partenariat entre le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité* qui a été signée le 13 décembre 2023 avec les représentants municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le volet 2 – Développement territorial du Fonds régions et ruralité s'inscrit en continuité de l'actuel volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC de ce fonds, dont l'entente s'est terminée le 31 mars 2025;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de conclure une nouvelle entente avec la ministre des Affaires municipales pour bénéficier du volet 2 – Développement territorial du Fonds régions et ruralité;



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

CONSIDÉRANT QUE l'entente Développement territorial du Fonds régions et ruralité a pour objet de prévoir les conditions et les modalités de la délégation de la gestion d'un montant provenant du Fonds régions et ruralité et qu'elle prévoit le rôle et les responsabilités de la MRC lorsque, dans l'exercice du pouvoir que lui confère l'article 126.2 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, chapitre C-47.1), elle met en oeuvre ses priorités régionales et adapte des activités gouvernementales à ses particularités régionales;

Il est proposé par Jean-Guy Hébert
Appuyé par Guy Lavoie
ET RÉSOLU

DE CONFIRMER l'adhésion de la MRC aux objets de l'entente.

D'AUTORISER la préfète et le directeur général à signer, pour et au nom de la MRC, l'entente « Développement territorial » du Fonds régions et ruralité soumise par la ministre des Affaires municipales.

D'ACCEPTER le soutien financier offert dans le cadre de cette entente, et de s'engager à en respecter les conditions.

ADOPTÉE

7.6) FRR VOLET 4 / COOPÉRATION ET GOUVERNANCE MUNICIPALE DU
FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ - SOUS-VOLET RENFORCEMENT DE LA
GOUVERNANCE / AUTORISATION DE DÉPÔT DE PROJET

MRC14079/06/25

CONSIDÉRANT le souhait du conseil de la MRC d'optimiser son cadre de fonctionnement politique, le fonctionnement des comités internes ainsi que les représentations du conseil à l'externe de l'organisation;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Renforcement de la gouvernance;

CONSIDÉRANT QUE la MRC désire présenter un projet d'optimisation de la gouvernance politique de la MRC de Drummond;

Il est proposé par Sylvie Laval
Appuyé par Benoît Yergeau
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la MRC de Drummond s'engage à mettre en oeuvre le projet d'optimisation de la gouvernance politique de la MRC.

QUE le conseil accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme.

QUE le conseil accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet.

QUE le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Renforcement de la gouvernance.



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

D'AUTORISER la préfète et le directeur général à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE

7.7) BÂTIMENT / SALLE DES SERVEURS / AUTORISATION

Ce point fut retiré de l'ordre du jour.

7.8) ORGANIGRAMME / ADOPTION

MRC14080/06/25

CONSIDÉRANT l'entrée en poste du nouveau directeur général et greffier-trésorier depuis le 7 février 2025;

CONSIDÉRANT le rôle stratégique du service des communications de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la phase de mise en place du service Mobilibus est terminée et qu'il est maintenant souhaitable de concentrer les efforts sur le service à la clientèle;

CONSIDÉRANT QU'un projet d'organigramme révisé pour l'équipe administrative de la MRC au 11 juin 2025 a été transmis à l'avance aux membres du conseil avant son adoption;

Il est proposé par Stéphane Dionne
Appuyé par François Fréchette
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'organigramme révisé pour l'équipe administrative de la MRC de Drummond au 11 juin 2025 tel que joint à la présente résolution.

ADOPTÉE

8. ÉVALUATION

8.1) RAPPORT SUR LA TENUE À JOUR DES RÔLES / JUIN 2025 / DÉPÔT

Le rapport sur la tenue à jour des rôles d'évaluation au 1^{er} juin 2025 est déposé. Il n'y a aucune question.

9. PLANIFICATION ET GESTION DU TERRITOIRE

9.1) RAPPORTS D'ACTIVITÉS

9.1.1) RAPPORT D'ACTIVITÉS DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

Le rapport d'activités du comité consultatif agricole ayant eu lieu le 27 mai 2025 est déposé. Monsieur Robert Julien en fait la lecture. Il n'y a aucune question.

9.1.2) RAPPORT D'ACTIVITÉS DU COMITÉ D'AMÉNAGEMENT

Le rapport d'activités du comité d'aménagement ayant eu lieu le 5 juin 2025 est déposé. Il n'y a aucune question.



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

9.2) DÉROGATION MINEURE

9.2.1) DRUMMONDVILLE / 25, AVENUE DES FRÈRES-DE-LA-CHARITÉ

MRC14081/06/25

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Drummondville a fait parvenir à la MRC de Drummond une copie de sa résolution 0658/06/25, adoptée le 2 juin 2025, autorisant une dérogation mineure au 25, avenue des Frères-de-la-Charité;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à diminuer l'aire d'isolement entre une allée de circulation et une ligne latérale de terrains;

CONSIDÉRANT QUE les travaux se situent en corridor riverain, hors de la rive;

CONSIDÉRANT QUE cette résolution concerne un lieu visé au deuxième alinéa de l'article 145.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE lorsqu'un conseil municipal accorde une autorisation de dérogation mineure dans un lieu où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières, la municipalité doit transmettre une copie de sa résolution à la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité régionale de comté peut, s'il estime que la décision autorisant la dérogation a pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité ou de santé publique ou de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général, imposer des conditions ou désavouer la décision autorisant la dérogation;

CONSIDÉRANT QUE la Politique relative au cheminement administratif des autorisations de dérogations mineures a été adoptée par le conseil le 13 décembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE la Politique relative au cheminement administratif des autorisations de dérogations mineures prévoit le cheminement « ALLÉGÉ » pour la présente autorisation de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE le service de l'aménagement considère qu'il n'y a pas d'enjeu de sécurité, de santé publique, environnemental ou de bien-être général, nécessitant la levée de la procédure « ALLÉGÉE »;

Il est proposé par Nathacha Tessier
Appuyé par François Parenteau
ET RÉSOLU

D'INFORMER la Ville de Drummondville que la MRC de Drummond n'a pas l'intention de se prévaloir du pouvoir de désaveu prévu à l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, relativement à la résolution 0658/06/25 de la Ville de Drummondville autorisant une dérogation mineure au 25, avenue des Frères-de-la-Charité.

DE TRANSMETTRE la présente résolution à la Ville de Drummondville.

ADOPTÉE

9.3) MODIFICATION AU SADR / PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO MRC-964 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DE DRUMMOND NUMÉRO MRC-773-1, RELATIF À LA MODIFICATION DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX CARRIÈRES ET SABLIERES ET À L'AUTORISATION DES RÉSIDENCES EN ZONE AGRICOLE AU BÉNÉFICE D'UN PRODUCTEUR, DE SON ENFANT, DE



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

SON EMPLOYÉ, DE SON ACTIONNAIRE OU DE SON SOCIÉTAIRE, EN
VERTU DE L'ARTICLE 62.2 DE LA LOI SUR LA PROTECTION DES
TERRITOIRES ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES

9.3.1) AVIS DE MOTION

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT

L'objet de ce règlement est de :

1. Modifier les dispositions qui encadrent la cohabitation entre les usages sensibles et les carrières et sablières
2. Autoriser les résidences en zone agricole au bénéfice d'un producteur, de son enfant, de son employé, de son actionnaire ou de son sociétaire en vertu de l'article 62.2 de la Loi sur la protection des territoires et des activités agricoles.

AVIS DE MOTION est donné et **DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT** est fait par Sylvain Jutras à l'effet que, lors de la séance de ce conseil, il soumettra pour adoption le *Projet de règlement numéro MRC-964 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Drummond numéro MRC-773-1, relatif à la modification des dispositions relatives aux carrières et sablières et à l'autorisation des résidences en zone agricole au bénéfice d'un producteur, de son enfant, de son employé, de son actionnaire ou de son sociétaire en vertu de l'article 62.2 de la Loi sur la protection des territoires et des activités agricoles.*

9.3.2) PROJET DE RÈGLEMENT ET DOCUMENT SUR LA NATURE DES
MODIFICATIONS / ADOPTION

MRC14082/06/25

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé MRC-773-1 (SADR) est entré en vigueur le 25 juillet 2017;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 47 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la MRC de Drummond peut modifier le SADR;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Drummondville, a déposé à la MRC une demande de modification du SADR relative aux dispositions encadrant la cohabitation avec les carrières et les sablières ;

CONSIDÉRANT QUE le CAM a émis un avis favorable à cette demande le 5 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE le PL-86 « *Loi visant à assurer la pérennité du territoire agricole et sa vitalité* » est entrée en vigueur le 25 mars 2025;

CONSIDÉRANT QUE le PL-86 introduit à l'article 62.2 de la LPTAA une disposition permettant d'autoriser les résidences en zone agricole au bénéfice d'un producteur, de son enfant, de son employé, de son actionnaire ou de son sociétaire;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'aménagement a soumis un projet au conseil visant à modifier le SADR, afin que les producteurs puissent bénéficier de l'article 62.2 de la LPTAA;

CONSIDÉRANT QUE le CCA a émis un avis favorable à cette demande le 27 mai 2025;

CONSIDÉRANT QUE le CAM a émis un avis favorable à cette demande le 5 juin 2025;



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC de Drummond souhaite apporter des modifications à son schéma d'aménagement et de développement révisé (MRC-773-1) afin de permettre ces projets;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 11 juin 2025 et que le projet de règlement a été présenté aux mairesses et maires du conseil de la MRC, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, L.R.Q., c, C-27.1;

Il est proposé par Robert Julien
Appuyé par Sylvie Laval
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le *Projet de règlement numéro MRC-964 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Drummond numéro MRC-773-1, relatif à la modification des dispositions relatives aux carrières et sablières et à l'autorisation des résidences en zone agricole au bénéfice d'un producteur, de son enfant, de son employé, de son actionnaire ou de son sociétaire, en vertu de l'article 62.2 de la Loi sur la protection des territoires et des activités agricoles.*

DE TRANSMETTRE ces documents aux municipalités de la MRC de Drummond, aux MRC adjacentes et au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

ADOPTÉE

9.3.3) DEMANDE D'AVIS À LA MINISTRE / ADOPTION

MRC14083/06/25

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de Drummond a entrepris une modification au schéma d'aménagement et de développement révisé par l'adoption du *Projet de règlement MRC-964*;

CONSIDÉRANT QUE le *Projet de règlement MRC-964* a pour but de modifier les dispositions qui encadrent la cohabitation entre les usages sensibles et les carrières et sablières et d'autoriser les résidences en zone agricole au bénéfice d'un producteur, de son enfant, de son employé, de son actionnaire ou de son sociétaire, en vertu de l'article 62.2 de la *Loi sur la protection des territoires et des activités agricoles*;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 50 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil peut demander à la ministre son avis sur la modification proposée;

Il est proposé par Benoît Yergeau
Appuyé par François Parenteau
ET RÉSOLU

DE DEMANDER à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation son avis sur le *Projet de règlement MRC-964*.

ADOPTÉE

9.3.4) MODALITÉS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE / ADOPTION

MRC14084/06/25

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de Drummond a entrepris une modification au schéma d'aménagement et de développement révisé par l'adoption du *Projet de règlement MRC-964*;



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

CONSIDÉRANT QUE le *Projet de règlement MRC-964* a pour but de modifier les dispositions qui encadrent la cohabitation entre les usages sensibles et les carrières et sablières et d'autoriser les résidences en zone agricole au bénéfice d'un producteur, de son enfant, de son employé, de son actionnaire ou de son sociétaire, en vertu de l'article 62.2 de la Loi sur la protection des territoires et des activités agricoles;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la MRC devra tenir une consultation publique ayant comme sujet le *Projet de règlement MRC-964*;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 53.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil doit créer une commission et en désigner le (la) président(e);

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 53.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil fixe la date, l'heure et le lieu de la consultation publique ou il peut déléguer cette tâche au directeur général;

Il est proposé par Sylvain Jutras
Appuyé par Maryse Collette
ET RÉSOLU

DE DÉCRÉTER que l'assemblée publique de consultation sur le *Projet de règlement MRC-964* aura lieu le 6 août 2025 à 18 h 30 à la Salle du Conseil de la MRC située au 436, rue Lindsay à Drummondville.

DE DÉSIGNER la préfète madame Line Fréchette, la présidente du comité d'aménagement madame Nathacha Tessier, la préfète suppléante Stéphanie Lacoste et monsieur Robert Julien, maire de la municipalité Saint-Guillaume pour siéger à la commission d'aménagement de cette consultation et de prévoir que la consultation se tiendra en présence d'au moins deux des membres désignés.

QUE la préfète de la MRC présidera la commission.

DE DÉPOSER un rapport au Conseil de la MRC à la suite de la période de consultation publique.

ADOPTÉE

9.4) GESTION DES COURS D'EAU

9.4.1) SAINT-BONAVENTURE / EXÉCUTION DES TRAVAUX / FOURCHE À
JEAN-PAUL (GC-487) / AUTORISATION

MRC14085/06/25

CONSIDÉRANT la résolution 2023-10-12 adoptée par la municipalité de Saint-Bonaventure le 4 octobre 2023 demandant l'entretien de la branche 8 du cours d'eau « Fourche à Jean-Paul » et s'engageant à couvrir les frais engendrés par les travaux;

CONSIDÉRANT QUE les relevés réalisés par les gestionnaires de cours d'eau de la MRC de Drummond confirment qu'il y a une accumulation significative de sédiments nuisant ainsi au drainage efficace des terres en cultures;

CONSIDÉRANT QUE la longueur des travaux totalise une distance d'environ 680 mètres linéaires;



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'entretien dudit cours d'eau sont estimés à un montant de 9 020,50 \$;

CONSIDÉRANT QU'une autorisation générale a été déposée au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, en vertu du Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement;

Il est proposé par Robert Julien
Appuyé par Sylvain Cormier
ET RÉSOLU

D'AUTORISER les travaux d'entretien de la branche 8 du cours d'eau « Fourche à Jean-Paul » sur une distance de 680 mètres linéaires, au montant estimé de 9 020,50 \$.

LE TOUT en conformité avec la demande de la Municipalité de Saint-Bonaventure.

ADOPTÉE

9.4.2) DÉLIMITATION DES BASSINS VERSANTS / AUTORISATION

Ce point fut retiré de l'ordre du jour.

9.5) MATIÈRES RÉSIDUELLES

9.5.1) RAPPORT D'ACTIVITÉS DU COMITÉ DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le rapport d'activités du comité de gestion des matières résiduelles ayant eu lieu le 20 mai 2025 est déposé. Monsieur Stéphane Dionne en fait la lecture. Il n'y a aucune question.

9.5.2) PGMR 2023-2030 / BILAN 2024 / ADOPTION

MRC14086/06/25

CONSIDÉRANT QUE le 13 septembre 2023, la MRC de Drummond adoptait son Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) révisé et qu'elle a déployé tous les efforts nécessaires à l'atteinte de ses objectifs;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement (LQE)*, le PGMR doit comprendre un système de surveillance et de suivi du plan destiné à en vérifier, entre autres, le degré d'atteinte des objectifs fixés et l'efficacité des mesures de mise en œuvre;

CONSIDÉRANT QU'il est prévu, dans le cadre normatif du *Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles*, que les municipalités régionales ou l'autorité responsable du PGMR diffusent chaque année sur leur site internet un rapport de suivi et transmettent le lien du site internet au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité de gestion des matières résiduelles recommandent l'adoption du rapport au conseil de la MRC;

Il est proposé par Sylvie Laval
Appuyé par Jean-Guy Hébert
ET RÉSOLU



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

D'ADOPTER le rapport annuel 2024 du Plan de gestion des matières résiduelles 2023 - 2030 de la MRC de Drummond (Rapport de suivi pour l'année 2024).

DE DIFFUSER le rapport annuel 2024 sur le site internet de la MRC.

DE TRANSMETTRE le lien du rapport annuel 2024 à l'équipe des Redevances pour l'élimination de matières résiduelles du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

ADOPTÉE

9.6) ENVIRONNEMENT

9.6.1) REPRÉSENTATION JURIDIQUE COUR MUNICIPALE / MRC-885 / MANDAT
LÉGAL / AUTORISATION

MRC14087/06/25

CONSIDÉRANT QUE l'application du Règlement régional MRC-885 relatif au contrôle du déboisement requiert une représentation juridique dans les dossiers d'infractions présentés à la cour municipale de Drummondville;

CONSIDÉRANT QUE le cabinet Bernier Fournier avocats a déjà été mandaté pour accompagner la MRC dans le processus de mise en infraction ainsi que pour l'accompagnement et la validation légale des modèles et du cadre de négociations pour l'application du règlement MRC-885 (CAP7230/04/25);

CONSIDÉRANT QUE le cabinet Bernier Fournier avocats a transmis à la MRC une offre de service en date du 3 juin 2025, soit une banque dix (10) heures à un montant forfaitaire de 2 500 \$, ainsi qu'un taux horaire réduit, soit 265 \$, pour toute heure excédentaire, le cas échéant;

Il est proposé par Nathacha Tessier
Appuyé par Éric Émond
ET RÉSOLU

D'AUTORISER l'octroi du mandat de représentation juridique à la cour municipale de Drummondville au cabinet Bernier Fournier avocats pour les dossiers d'infractions commises en vertu du Règlement régional MRC-885 relatif au contrôle du déboisement conformément à l'offre de service reçue le 3 juin 2025 au montant de 2 500 \$ (taxes en sus).

D'AUTORISER le directeur général à signer pour et nom de la MRC de Drummond, tout document pertinent à cet effet.

D'AUTORISER le paiement à même la Partie I – Administration générale des prévisions budgétaires 2025.

ADOPTÉE

9.7) PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA)

Aucun point.

9.8) PARC RÉGIONAL FORÊT DRUMMOND

9.8.1) RAPPORT D'ACTIVITÉS DU COMITÉ CONSULTATIF DU PRFD



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

Le rapport d'activités du comité consultatif du Parc régional de la Forêt Drummond ayant eu lieu le 30 avril 2025 est déposé. Madame Line Fréchette en fait la lecture. Il n'y a aucune question.

9.8.2) ENTENTE MESURE ACCÈS NATURE - PARQ / AUTORISATION

MRC14088/06/25

CONSIDÉRANT la création du parc régional de la Forêt Drummond par la MRC de Drummond et de la désignation de son emplacement par le règlement *MRC-884*, le 15 avril 2020;

CONSIDÉRANT QUE le parc régional est membre de l'Association des parcs régionaux du Québec (Parq) depuis sa création et que le parc régional participe à différents programmes offerts par Parq;

CONSIDÉRANT QUE la mesure Accès nature mise en place par Parq vise à faire la promotion de l'accès gratuit aux parcs régionaux du Québec et que le modèle de l'entente est fourni par ladite association;

CONSIDÉRANT QUE cette mesure est soutenue par le ministère de l'Éducation du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette action n'engendre pas de coûts pour la MRC de Drummond.

CONSIDÉRANT QUE le parc régional a participé l'an dernier à ce programme exclusif aux membres de l'Association des parcs régionaux du Québec et qu'il y aurait lieu de renouveler l'entente pour la prochaine période se terminant au 31 mars 2026;

Il est proposé par Yves Grondin
Appuyé par François Fréchette
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le renouvellement de l'Entente mesure Accès nature avec l'Association des parcs régionaux du Québec pour le parc régional de la Forêt Drummond, et ce, pour la prochaine période se terminant au 31 mars 2026.

D'AUTORISER le directeur général de la MRC de Drummond, à signer, pour et au nom de la MRC, l'Entente mesure Accès nature avec l'Association des parcs régionaux du Québec.

ADOPTÉE

9.9) MOBILITÉ DURABLE

9.9.1) STATISTIQUES AU 30 MAI 2025

Les statistiques des déplacements du service Mobilibus au 30 mai 2025 sont déposées. Il n'y a aucune question.

9.10) ÉNERGIES RENOUVELABLES

9.10.1) RAPPORT D'ACTIVITÉS DU COMITÉ SUR LES ÉNERGIES
RENOUVELABLES

Le rapport d'activités du comité sur les énergies renouvelables ayant eu lieu le 5 juin 2025 est déposé. Madame Line Fréchette en fait la lecture. Il n'y a aucune question.



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

9.11) PLAN CLIMAT

9.11.1) COMITÉ DE PILOTAGE / CONSTITUTION

MRC14089/06/25

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond a amorcé l'élaboration de son Plan Climat, en conformité avec les orientations du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP);

CONSIDÉRANT QUE l'élaboration du Plan Climat implique une démarche structurée comprenant un diagnostic territorial, la mobilisation des acteurs, la priorisation des enjeux, et la définition d'un plan d'action climatique adapté aux réalités locales;

CONSIDÉRANT QU'il est avantageux de constituer un comité de pilotage composé d'une diversité d'acteurs permettant d'envisager les différents enjeux à partir des perspectives diverses, issues d'expertises variées, de façon à contribuer à la qualité et à la pertinence du plan qui sera éventuellement recommandé pour adoption au conseil;

CONSIDÉRANT QUE ledit comité de pilotage permettra de valider les grandes étapes de la démarche, de faciliter le lien entre les instances décisionnelles et les travaux techniques, et de renforcer la mobilisation des parties prenantes;

CONSIDÉRANT QUE les ressources nécessaires à la coordination de ce comité sont prévues dans le budget de la démarche financée par le programme ATCL - Volet 1;

Il est proposé par Guy Lavoie
Appuyé par Sylvain Cormier
ET RÉSOLU

DE CONSTITUER un comité de pilotage dans le cadre de la démarche d'élaboration du Plan climat de la MRC de Drummond, formé d'environ 15 membres selon la composition du document fourni en annexe et représentant une diversité d'acteurs, permettant d'envisager les différents enjeux à partir des perspectives diverses, issues d'expertises variées.

DE FORMALISER la mission de ce comité de la façon suivante :

- D'accompagner l'avancement des différentes étapes d'élaboration du plan climat (portrait, diagnostic, enjeux, orientations, plan d'action);
- De formuler des avis et des recommandations pour le conseil de la MRC;
- De contribuer à la cohérence territoriale et à l'adhésion municipale autour des actions climatiques proposées.

DE PRÉVOIR un nombre suffisant de rencontres pour couvrir les besoins du plan climat sans retarder la progression de la démarche.

ADOPTÉE

9.12) ESD CAPACITÉ D'ACCUEIL

9.12.1) AVIS JURIDIQUE / OCTROI DE MANDAT

MRC14090/06/25

CONSIDÉRANT l'Entente sectorielle de développement pour l'optimisation de la capacité d'accueil dans la région administrative du Centre-du-Québec (*MRC13396/05/23*) engageant la MRC de Drummond à réaliser des études d'optimisation et des plans d'action visant l'analyse de la situation actuelle de chaque municipalité, en plus d'identifier le



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

potentiel de chaque lot ou site afin d'acquérir une connaissance accrue du territoire, de son potentiel d'optimisation et des mécanismes permettant de libérer ce potentiel;

CONSIDÉRANT les objectifs spécifiques suivants inscrits à ladite entente :

- Objectif 4 : Soutenir la mise en œuvre d'actions cohérentes découlant du plan d'action en y dédiant les ressources humaines et financières nécessaires;
- Objectif 5 : Soutenir les initiatives qui répondent aux enjeux communs en matière de capacité d'accueil;
- Objectif 6 : Soutenir la planification de l'aménagement du territoire au niveau local et supralocal et la création de milieux de vie d'accueil complets, en cohérence avec les orientations gouvernementales en aménagement du territoire.

CONSIDÉRANT le potentiel de bonifier l'offre de logements dans les municipalités dû à la présence de terrains vacants et sous-utilisés dans les périmètres urbains, d'îlots déstructurés et de zones de consolidation des municipalités de la MRC de Drummond;

CONSIDÉRANT la possibilité pour les municipalités de se prévaloir du pouvoir général de taxation prévu à l'article 1000.1 du *Code municipal du Québec* afin de stimuler le développement desdits terrains sous-utilisés par le biais d'une taxation de sous-utilisation;

CONSIDÉRANT QUE la Table des MRC a énoncé le besoin d'obtenir un avis juridique et des textes réglementaires appuyant et encadrant la possibilité de stimuler le développement des terrains vacants et sous-utilisés par le pouvoir général de taxation;

CONSIDÉRANT QU'à sa séance du 12 mars 2025, le conseil de la MRC de Drummond a autorisé l'obtention d'offres de service à ce sujet (*MRC13992/03/25*);

CONSIDÉRANT QU'un appel de propositions sur invitation a été lancé le 26 mai 2025, par la MRC de Drummond, auprès de quatre (4) cabinets d'avocats pour retenir les services professionnels d'un consultant juridique externe afin de lui confier le mandat d'émettre un avis juridique sur l'application de la taxation surfacique et sur la taxation surfacique en cas de sous-utilisation;

CONSIDÉRANT la réception des offres de services suivantes :

- Bélanger Sauvé Avocats: 10 395,00 \$ taxes en sus;
- Cain Lamarre : N'a pas soumissionné;
- DHC Avocats : 13 000,00 \$ taxes en sus;
- Groupe TCJ Inc. : N'a pas soumissionné;

CONSIDÉRANT QU'après analyse des soumissions, il est recommandé de retenir l'offre de services produite par Bélanger Sauvé Avocats, datée du 26 mai 2025, en considérant la compréhension du mandat, l'expérience du personnel en lien avec ledit mandat ainsi que le prix soumis, pour un montant de 10 395,00 \$ taxes en sus;

Il est proposé par François Parenteau
Appuyé par Éric Émond
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le mandat pour services professionnels pour un avis juridique sur l'application de la taxation surfacique et sur la taxation surfacique en cas de sous-utilisation à Bélanger Sauvé Avocats pour un montant d'honoraires de 10 395,00 \$ taxes en sus, conformément à l'offre de service datée du 26 mai 2025.



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

D'AUTORISER le directeur général à signer, pour et au nom de la MRC de Drummond, tout document relatif à cet appel de propositions sur invitation.

D'AUTORISER le paiement des factures à même le poste budgétaire de l'Entente sectorielle de développement pour l'optimisation de la capacité d'accueil dans la région administrative du Centre-du-Québec.

ADOPTÉE

10. SÉCURITÉ INCENDIE

10.1) RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE ANNÉE 12 (2024) / ADOPTION

MRC14091/06/25

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*, la MRC doit adopter par résolution et transmettre au ministre de la Sécurité publique un rapport d'activités pour l'exercice de l'année précédente ainsi que les projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond a convenu avec le ministre de la Sécurité publique qu'elle entendait lui transmettre le Rapport annuel des activités en matière de sécurité incendie, ce rapport présentant l'état d'avancement des activités de janvier à décembre 2024 inclusivement;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu le rapport afin d'en prendre connaissance;

Il est proposé par Nathacha Tessier
Appuyé par Jean-Guy Hébert
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le Rapport annuel d'activités en matière de sécurité incendie année 12 (2024).

DE TRANSMETTRE au ministre de la Sécurité publique une copie du Rapport annuel d'activités en matière de sécurité incendie année 12 (2024) de la MRC de Drummond.

ADOPTÉE

11. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL, CULTUREL

11.1) NOMINATION DU COMITÉ DE GESTION, DE SUIVI ET D'ÉVALUATION EN IMMIGRATION

MRC14092/06/25

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière transmise au MIFI le 13 septembre 2024 et autorisée par la résolution *MRC13840/10/24* du 9 octobre 2024;

CONSIDÉRANT la réponse positive reçue du ministère le 18 novembre 2024 pour un montant de 20 000 \$ pour permettre la réalisation d'un plan d'action en faveur des personnes issues de l'immigration;

CONSIDÉRANT QUE la planification détaillée pour l'élaboration du plan d'action a été transmise le 20 novembre 2024;



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

CONSIDÉRANT QUE la prochaine étape consiste en la nomination du comité de gestion, de suivi et d'évaluation;

CONSIDÉRANT QU'il est recommandé par le ministère que ce comité de gestion, de suivi et d'évaluation ayant pour rôle notamment de veiller à la mise en œuvre de la convention d'aide financière conformément à l'échéancier convenu et aux normes du Programme et d'en assurer le suivi financier et administratif et qu'il soit composé des parties prenantes à la convention d'aide financière tels que nommé par la résolution *MRC13915/12/24*;

Il est proposé par Robert Julien
Appuyé par Stéphane Dionne
ET RÉSOLU

D'AUTORISER la nomination du comité de gestion, de suivi et d'évaluation composé des représentantes et représentants suivants :

- **Municipal :**
 - Madame Line Fréchette, Préfète et mairesse de la municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham, MRC de Drummond
- **Organismes communautaires :**
 - Monsieur David Valente, Directeur général, INTRO Drummondville
 - Madame Danielle Ménard, Directrice du service sociocommunautaire et du service à la recherche de logement, Office d'habitation Centre-du-Québec
 - Monsieur Luc Dastous, directeur général, Accès Travail
 - Madame Quiong He, agente, Place aux jeunes
- **Milieu scolaire :**
 - Monsieur Yves Hébert, Centre de services scolaires Des Chênes
 - Monsieur Pierre Vigeant, Directeur des affaires étudiantes, des communications et du développement international, Cégep Drummondville
- **Milieu de la santé :**
 - Madame Sophie Morin, Intervenante de milieu des familles 0-5 ans (IMAF), CIUSSS MCQ
- **Concertations et Tables en immigration :**
 - Madame Bianca Mailloux, Agente de revitalisation urbaine et intégrée, Commission de l'immigration, de la diversité culturelle et de l'inclusion, Ville de Drummondville
 - Monsieur Danny Lauzière, Table en Immigration de la MRC de Drummond
- **Économique :**
 - Monsieur Éric Marchesseault, Drummond Économique
- **MIFI (membre consultatif) :**
 - Conseillère en immigration régionale (CIR)
- **Citoyen(ne)s issus de l'immigration :**
 - Monsieur Wladson Marques dos Santos
 - Madame Marie-Julie Chaput
 - Monsieur Ricardo Caballero
 - Madame Martha Yesmira Sanchez
 - Madame Amada Aldama

QUE la nomination des membres est effective jusqu'au 11 juin 2026.

ADOPTÉE



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

11.2) PROGRAMME D'APPUI AUX COLLECTIVITÉS (PAC) / DÉPÔT DU
RAPPORT D'ÉTAT D'AVANCEMENT MI-ANNUEL / AUTORISATION

MRC14093/06/25

CONSIDÉRANT QU'une convention d'aide financière a été signée en novembre 2024 avec le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) pour permettre la réalisation d'un plan d'action en faveur des personnes immigrantes (*MRC13840/10/24*);

CONSIDÉRANT QU'un rapport d'état d'avancement mi-annuel doit être déposé pour l'obtention du deuxième versement de 6 000 \$ correspondant à 30% de l'aide financière, tel que mentionné au point 5 de la convention d'aide financière signée ;

Il est proposé par Guy Lavoie
Appuyé par Maryse Collette
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le dépôt du rapport d'état d'avancement mi-annuel au ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI).

D'AUTORISER le directeur général à signer, pour et au nom de la MRC de Drummond, ce rapport d'état d'avancement.

ADOPTÉE

11.3) PROGRAMME D'ENTENTES EN PATRIMOINE / DÉPÔT DE PROJET /
AUTORISATION

MRC14094/06/25

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond a amorcé la révision de son Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR);

CONSIDÉRANT QUE la MRC ne dispose pas de données à jour relatives aux paysages et aux panoramas de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE les budgets disponibles dans le cadre de la révision du SADR pour l'octroi d'un mandat à cet effet pour un montant prévisionnel de 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le 1^{er} avril 2025, le comité administratif et de planification a autorisé l'obtention d'offres de service afin d'obtenir une étude sur les paysages et les panoramas de la MRC de Drummond;

CONSIDÉRANT QUE le 29 mai 2025, le ministère de la Culture et des Communications (MCC) a lancé un nouveau Programme d'ententes en patrimoine visant à soutenir des actions municipales liées à la gestion durable et territoriale du patrimoine culturel;

CONSIDÉRANT QUE des demandes d'aide financières initiales à ce programme peuvent être déposées jusqu'au 11 juillet 2025;

CONSIDÉRANT QUE, selon l'information reçue du MCC, le projet d'étude sur les paysages et les panoramas de la MRC pourrait être admissible à une aide financière du programme;

Il est proposé par Jocelyn Brière
Appuyé par Robert Julien



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

ET RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général à déposer une demande d'aide financière au Programme d'ententes en patrimoine du ministère de la Culture et des Communications pour son projet d'étude sur les paysages et panoramas avant le 11 juillet 2025.

D'AUTORISER le directeur général à signer, pour et au nom de la MRC de Drummond, tout document relatif à cette demande.

ADOPTÉE

11.4) APPUI AU CÉGEP DE DRUMMOND DANS LE CADRE DE SA
DÉNONCIATION DES COUPES IMPOSÉES AU RÉSEAU DES CÉGEPS

MRC14095/06/25

CONSIDÉRANT QUE le Cégep de Drummond est un établissement d'enseignement supérieur essentiel au développement socioéconomique de la région, et qu'il offre une formation de qualité à plus de 2800 étudiantes et étudiants;

CONSIDÉRANT QUE le Cégep de Drummond surpasse les prévisions du ministère de l'Enseignement supérieur, qui anticipait une population étudiante de 3 000 personnes d'ici 2031, alors que le collège dépassera déjà ce seuil dès la prochaine session, sans compter les quelque 600 étudiantes et étudiants à la formation continue ainsi qu'environ 300 personnes inscrites aux cours de francisation;

CONSIDÉRANT QUE la région du Centre-du-Québec affiche le plus faible taux de diplomation postsecondaire au Québec, soit seulement 36,5 %, comparativement à 58,1 % pour l'ensemble de la province, ce qui renforce l'importance stratégique du Cégep de Drummond pour améliorer l'accès aux études supérieures et favoriser la réussite éducative dans la région;

CONSIDÉRANT QUE les règles de financement actuelles ne prennent pas en compte la réalité des collèges de petite et moyenne taille en région, comme celui de Drummondville, qui doivent maintenir une offre de services comparable aux grands cégeps sans en avoir les ressources;

CONSIDÉRANT QUE la coupe annoncée de 151 millions de dollars dans le réseau collégial entraînera une perte de plusieurs centaines de milliers de dollars pour le Cégep de Drummond;

CONSIDÉRANT QUE le Cégep de Drummond est contraint de faire des choix déchirants, notamment de couper des services d'aide à la réussite, d'appui aux étudiants et d'investissements dans l'entretien des bâtiments;

CONSIDÉRANT QUE ces compressions mettent directement en péril l'accessibilité et l'expérience étudiante;

CONSIDÉRANT QUE la direction du Cégep de Drummond a lancé un appel clair et urgent au gouvernement pour réviser les modalités de financement et redonner aux cégeps les moyens d'assurer leur mission éducative;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond reconnaît l'importance cruciale de l'éducation pour l'avenir de sa jeunesse, l'amélioration du taux de littératie et pour l'attractivité de son territoire;



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

Il est proposé par François Parenteau
Appuyé par Jean-Guy Hébert
ET RÉSOLU

QUE la MRC de Drummond apporte son appui à la sortie publique du Cégep de Drummond dénonçant les contraintes budgétaires imposées par le gouvernement provincial et qu'elle demande au gouvernement du Québec de revoir les modalités de financement des établissements collégiaux afin d'assurer un traitement équitable pour les collèves de toutes tailles et de préserver l'accessibilité aux études supérieures partout au Québec.

ADOPTÉE

12. RESSOURCES HUMAINES

12.1) POSTE DE DIRECTION DU SERVICE DE PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT / AFFICHAGE / AUTORISATION

MRC14096/06/25

CONSIDÉRANT l'annonce le 26 mai de la démission de la titulaire du poste de direction du Service de planification et développement au 13 juin 2025;

CONSIDÉRANT QU'il a y lieu de pourvoir le poste laissé ainsi vacant;

Il est proposé par Benoît Yergeau
Appuyé par Éric Émond
ET RÉSOLU

DE CONFIRMER la fin d'emploi de la titulaire actuelle du poste de direction du Service de planification et développement au 13 juin 2025.

D'AUTORISER l'ouverture et l'affichage du poste en question.

DE MANDATER le comité du personnel de la MRC de Drummond afin de procéder aux entrevues pour ledit poste.

D'AUTORISER le directeur général à demander des soumissions, au besoin, pour des services professionnels en recrutement afin de pourvoir le poste.

D'AUTORISER le directeur général à octroyer au besoin un mandat en recrutement et de procéder au paiement des factures à même la partie budgétaire I – Administration générale des prévisions budgétaires 2025.

ADOPTÉE

13. CORRESPONDANCE

13.1) LISTE DE CORRESPONDANCE

La liste de correspondance est déposée. Il n'y a aucune question.

14. DIVERS

La préfète rappelle aux membres que le Tournoi de golf de la MRC au profit des P'tites boîtes à lunch aura lieu au lendemain de la présente séance, soit le 12 juin 2025.



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y a pas d'autre question.

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

MRC14097/06/25

L'ordre du jour ayant été épuisé et aucune autre proposition n'étant faite,

Il est proposé par François Fréchette
Appuyé par Sylvain Jutras
ET RÉSOLU

QUE le conseil lève la présente séance.

ADOPTÉE

LA SÉANCE EST LEVÉE À 19 H 56.

Line Fréchette
Préfète

John Husk
Directeur général et greffier-trésorier

La signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par la personne à la préfecture de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.